



Tannivin®

Produit tannique
d'oenologie de
première classe

Description du produit

Tannin oenologique d'élaboration supérieure de haute pureté. Son origine est pure botanique. Tannivin® est produit à base de bois spécialement sélectionnées de France. Des cœurs du bois soigneusement choisis et séchés à l'air ont été pris pour sa fabrication. Pour son efficacité et sa pureté les bois étions extrais prudemment. Il s'agit d'une poudre fine, marron avec 65-75 % de tannin. L'utilisation de tannin est conforme à la législation selon le code du règlements de produits de traitement de vin de l'OIV. Tannivin® a été certifié par le laboratoire de la „répression des fraudes“ à Bordeaux.

But du traitement

Depuis des années Tannivin® est traditionnellement utilisé pour optimiser le potentiel de la précipitation en cas d'une clarification de protéines tardive.

Dosage

vin rouge	2-20 g/hl
vin blanc	1-10 g/hl

Vérifier aussi les traitements à suivre avec des clarifiants à base de protéines comme la ichtyocolle ou la gélatine, concernant le degré de clarification et de l'influence au goût à l'aide d'un essai préliminaire.

Mode d'emploi

Le traitement avec Tannivin® se fait dans le vin jeune, de préférence après la fermentation malolactique et le premier soutirage. Un traitement plus tard est possible si nécessaire. L'adjonction se fait directement dans le vin. Il est également possible de diluer Tannivin® dans une petite quantité d'eau et de la remuer intensivement dans le vin. L'influence d'oxygène augmentes l'action du produit.

Stockage

Conserver toujours Tannivin® à l'abri d'odeurs étranges, d'humidité et de lumière. Les emballages entamés doivent être refermés hermétiquement et consommer rapidement.

ERBSLÖH Geisenheim AG

Erbslöhstraße 1, 65366 Geisenheim, Germany

Tel: +49 6722 708-0, Fax: +49 6722 6098, info@erbsloeh.com, www.erbsloeh.com

Nos fiches techniques et les traitements qui y figurent ont pour but de vous fournir les meilleures informations possibles. Toutes ces indications sont basées sur notre expérience actuelle. Compte tenu du fait que les traitements préliminaires ne sont généralement pas connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, ces conseils ne peuvent pas avoir de caractère juridiquement obligatoire. Les informations se basent sur la législation actuellement en vigueur en Allemagne et dans l'Union Européenne. Nos conditions de vente générales sont valables.

version 002 – 11/2010 AW – imprimé 02.11.2010